



**L'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE AU CŒUR
DU PROJET** 
AGRO-ÉCOLOGIQUE
POUR LA FRANCE 



**ENSEIGNER À
PRODUIRE
AUTREMENT**





- p.3 Enseigner à produire autrement
- p.4 **Axe 1 Renover les référentiels des diplômes et les pratiques pédagogiques**
- p.6 **Axe 2 Mobiliser les exploitations agricoles et ateliers technologiques**
- p.8 **Axe 3 Renforcer la gouvernance régionale**
- p.10 **Axe 4 Former les personnels et accompagner les établissements dans leurs projets « enseigner à produire autrement »**

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la forêt
DGER – Mars 2014

ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT

De 1960 à 1990, les politiques publiques en faveur de l'agriculture ont donné la priorité au développement de la production dans un cadre national et dans une Europe en construction.

De 1990 à nos jours, ces priorités ont été infléchies dans le sens d'un développement productif plus durable, dans un contexte de mondialisation accélérée des échanges. Au cours de ces périodes, il y a eu des constantes : la priorité donnée à la modernisation des exploitations, l'encouragement à l'installation, la protection des structures familiales y compris par des formes sociétaires comme les Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC).

Ces politiques doivent être désormais dépassées pour poser les bases d'une compétitivité de moyen et long termes qui repose sur la recherche conjointe d'une performance économique, d'une performance environnementale et d'une performance sociale.

Cette triple performance est le gage de la durabilité de notre agriculture et de la reconnaissance de sa production tant sur les marchés mondiaux, européens et nationaux que par l'ensemble de la société. Sa bonne mise en œuvre nécessite à la fois de l'innovation technique, technologique et scientifique et de l'innovation sociale et collective en matière de coopération, d'organisation du travail et de modes d'investissement.

La transition vers de nouveaux systèmes de production plus durables repose sur une modification majeure des cadres de pensée et des modes d'acquisition des savoirs et des pratiques. Pour cette raison, l'enseignement agricole doit assumer un rôle majeur pour adapter et anticiper l'évolution des connaissances et des modes de raisonnement.

Au-delà de la communauté éducative, le plan d'action « enseigner à produire autrement », d'une durée de quatre ans, s'adresse aux agriculteurs, en activité ou en devenir, aux conseillers agricoles, et à l'ensemble des acteurs des organismes et entreprises d'amont ou d'aval. Il a pour objectif de transmettre les connaissances et faire acquérir les compétences permettant à l'ensemble des publics cités de trouver les réponses locales aux défis d'une production agricole économiquement et écologiquement performante. Ce plan d'action comporte quatre axes interdépendants.

Il s'agit :

- de revisiter les référentiels et les pratiques pédagogiques, afin de les mettre en conformité avec les enjeux de la transition agro-écologique ;
- de redéfinir le rôle de l'exploitation agricole de l'établissement, dans son volet pédagogique, mais également comme outil de démonstration et d'expérimentation ;
- de renforcer la gouvernance régionale, pour dynamiser les réseaux d'établissements, accompagner les exploitations et ateliers technologiques dans leurs projets ;
- de repenser la formation des personnels concernés par le plan d'action afin d'enrichir leur connaissance des processus à l'œuvre dans le fonctionnement des agrosystèmes, et la mobilisation qui peut en être faite. Il s'agit en outre de développer la compréhension des enjeux globaux vis-à-vis des attentes de la société.

Ce plan d'action préparé par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) s'intègre dans le projet agro-écologique pour la France voulu par le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il a vocation à être décliné dans les projets régionaux de l'enseignement agricole et sera suivi par un comité d'orientation composé de personnalités scientifiques dans les domaines concernés (agronomie, écologie, sciences de l'éducation, économie...).

Axe 1 Rénover les référentiels des diplômes et les pratiques pédagogiques

Depuis l'année scolaire 2008-2009, d'importantes rénovations des diplômes relevant de l'enseignement agricole de niveau IV (brevet professionnel, baccalauréat professionnel) et de niveau III (BTSA) ont été mises en œuvre.

Ces rénovations ont été marquées par deux évolutions :

- ➔ une méthodologie d'élaboration des référentiels harmonisée et renouvelée ;
- ➔ une prise en compte accrue du développement durable et de la diversité des systèmes de production agricole.

Cependant, la prise en compte de la démarche « produisons autrement » nécessite une inflexion de l'enseignement agricole, afin notamment :

- ➔ d'adapter les enseignements et les pratiques pédagogiques à la complexité des systèmes de production et de décision. La prise en compte de l'incertitude et des changements permanents demande de renforcer la formation à la diversité et à la relativité, de viser à l'approche comparée plutôt qu'à une simple connaissance de modèles. Cette démarche implique notamment une accentuation des approches interdisciplinaires et un renforcement du lien enseignement-exploitation agricole ;
- ➔ d'adapter, pour tous les niveaux de formation, certains référentiels de diplômes du secteur de la production.



Action 1 Rénover la spécialité du Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) du secteur de la production agricole

Le CAPA est le premier niveau de diplôme d'insertion professionnelle. Dans le secteur de la production, il vise à former des ouvriers qualifiés des entreprises agricoles. Il permet en outre la poursuite d'études en baccalauréat professionnel.

Une rénovation globale de l'ensemble des spécialités de CAPA a été engagée au cours de l'année scolaire 2012/2013.

Une première étape a conduit à déterminer le cadre général de ce diplôme et le périmètre des spécialités retenues.

Dans le secteur de la production agricole, il est retenu de ne proposer qu'une spécialité : « ouvrier de l'entreprise agricole » (titre provisoire), couvrant l'ensemble des types de productions, afin de favoriser la fluidité de l'emploi des titulaires du diplôme.

Dans ce cadre, le contexte de la démarche « produisons autrement » est intégré dans le référentiel professionnel.

Il sera pris en compte dans les autres composantes du diplôme : référentiel de certification et référentiel de formation.

La mise en œuvre de ce référentiel est prévue pour la rentrée scolaire 2015.



Action 2 Rénovation du baccalauréat professionnel Conduite et gestion de l'exploitation agricole (CGEA) et du brevet professionnel Responsable d'entreprise agricole (REA)

.....

Le baccalauréat professionnel CGEA comme le brevet professionnel REA constituent les diplômes de référence de la capacité professionnelle agricole nécessaire pour l'obtention des aides de l'État à l'installation.

Il est donc fondamental que l'agro-écologie et la prise en compte de la diversité des systèmes de production soient intégrées dans ces référentiels.

Cette approche passe en particulier en premier lieu par une réflexion sur le champ des options, qui devrait permettre à l'avenir de conjuguer l'intégralité des composantes agronomiques, zootechniques et écologiques dans des systèmes variés de « polyculture-élevage ».

La mise en œuvre de ce référentiel est prévue pour la rentrée scolaire 2016.

Action 3 Rénovation des brevets de technicien supérieur Analyse et conduite des systèmes d'exploitation (ACSE) et Développement et agriculture des régions chaudes (DARC)

.....

L'ensemble des spécialités de Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) a fait l'objet de rénovations progressives à partir de la rentrée scolaire 2009. Afin de prendre pleinement en compte la démarche « produisons autrement », la rénovation des BTSA ACSE et DARC a été différée, dans la perspective d'une mise en application à la rentrée scolaire 2014.

À partir du référentiel professionnel, les référentiels de certification et de formation sont construits en intégrant l'agro-écologie (la discipline « écologie », en particulier, contribuera désormais à l'enseignement) et le référentiel de diplôme est désormais adapté à une prise en compte de toute la diversité des types et des systèmes de production.

Une requalification du titre du diplôme en « analyse, conduite et stratégie des entreprises agricoles » est également proposée.

La mise en œuvre de ce référentiel est prévue pour la rentrée scolaire 2014.



Axe 2 Mobiliser les exploitations agricoles et ateliers technologiques

L'engagement des exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole dans la construction et la diffusion de pratiques agricoles plus autonomes et plus résilientes doit être à la fois :

- ➔ renforcé, en incitant à la définition de projets stratégiques régionaux fixant des objectifs technico-économiques ambitieux pour chaque exploitation agricole et atelier technologique ;
- ➔ accompagné, en mettant en synergie les moyens et dispositifs existants (dispositifs « tiers-temps » ou « chef de projet », chargés de mission en région...) en appui aux exploitations agricoles et ateliers technologiques pour inscrire l'agro-écologie au cœur de pratiques innovantes.

Action 1 Construire et animer un programme régional des exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole renforçant leur implication dans la transition agro-écologique

.....

Le programme établi au niveau régional répondra aux enjeux de double performance économique et environnementale.

Il précisera pour l'ensemble des exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole public et, sur la base du volontariat, pour les exploitations des lycées agricoles privés :

- les objectifs à atteindre à l'horizon 2018 ;
- les actions mises en œuvre et leur modalité ;
- le calendrier de réalisation, celui-ci devant prévoir des engagements dès 2014 ;
- des indicateurs de suivi et de résultat.

Il permettra de renforcer le rôle des établissements d'enseignement agricole et de leurs exploitations comme outils de démonstration, d'expérimentation et pédagogique pour accompagner la transition agro-écologique.



Les objectifs à atteindre seront définis au niveau régional.

Ils comprendront :

Des objectifs obligatoires à atteindre par chaque exploitation correspondant a minima aux objectifs des plans d'action du projet agro-écologique :

- Le plan écophyto
- Le plan écoantibio
- Le plan apiculture durable
- Le plan ambition bio 2017
- Le plan azote/méthanisation
- Le plan semences et agriculture durable
- Le plan protéines végétales

Pour chacun des plans ci-dessus, le programme régional devra décliner les objectifs stratégiques en objectifs opérationnels précisant clairement la cible et le seuil assignés aux actions mises en œuvre.

De façon générale, les établissements d'enseignement agricole et leurs exploitations agricoles et ateliers technologiques pourront être des partenaires pertinents, voire être membres, de Groupements d'intérêts économiques et environnementaux (GIEE) dont la mise en place est prévue par le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Et des objectifs pertinents complémentaires contribuant à la transition agro-écologique des exploitations agricoles.

- Un volet « valorisation pédagogique » des actions devra être prévu dans ces programmes, l'objectif étant de proposer des situations de formation en relation avec l'agro-écologie et de mobiliser, aux niveaux local et régional, les exploitations agricoles et ateliers technologiques sur ce volet pédagogique.
- Un volet social faisant le point de la situation et des conditions de travail des personnels impliqués dans la mise en œuvre sera également intégré.



Action 2 Mise en œuvre d'un projet pilote innovant d'expérimentation-démonstration en matière d'agro-écologie sur une exploitation dans chaque région, avec des partenariats externes, et sélectionné dans le cadre d'un appel à propositions financé par le CASDAR

L'objectif est d'expérimenter et d'amplifier la diffusion des connaissances en créant des outils pédagogiques spécifiques sur certaines thématiques essentielles en matière d'agro-écologie dans le cadre de projets pilotes se déroulant sur 3 ans, conduits sur une exploitation par région.

CALENDRIER DE RÉALISATION

Définition du cahier des charges de l'appel à propositions	2 ^e trimestre 2014
Sélection des projets lauréats	3 ^e trimestre 2014
Mise en œuvre des projets	4 ^e trimestre 2015
Bilan résultats	1 ^{er} trimestre 2018

Action 3 Étudier la possibilité de constituer des groupes opérationnels dans le cadre du partenariat européen pour l'innovation (PEI) et du financement FEADER, au niveau de chaque région

L'objectif est de faciliter la mise en œuvre des programmes régionaux visés à l'action 1 et de permettre le cas échéant leur extension à des groupes d'agriculteurs et d'autres partenaires en matière de recherche-développement dans les territoires concernés.

CALENDRIER DE RÉALISATION

Étude des perspectives	2 ^e trimestre 2014
Organisation et financement de groupes opérationnels	2015 puis 2016

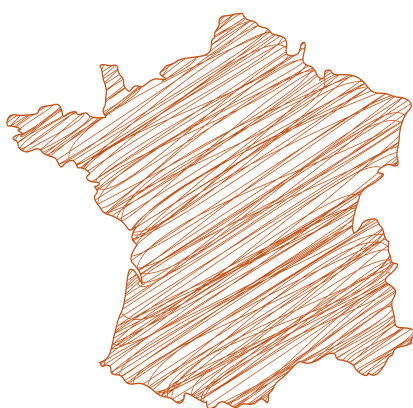


Axe 3 Renforcer la gouvernance régionale

Les rôles respectifs de l'échelon local, régional et national dans la conception, l'expérimentation, la capitalisation et la diffusion des références et des pratiques portant sur « apprendre, enseigner et former à produire autrement » méritent d'être clarifiés pour rendre le dispositif pleinement performant.

Dans la mesure où les enjeux sont aujourd'hui intrinsèquement territoriaux, la transition agro-écologique des exploitations et ateliers technologiques de l'enseignement agricole doit être partagée et portée par les acteurs institutionnels, associatifs et économiques d'un territoire dans le cadre des projets de développement territorial.

Les conseils régionaux, propriétaires du foncier et de l'immobilier des exploitations, doivent être étroitement associés car ils détiennent la clef du financement des investissements.



Action 1 Pilotage du programme régional par les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

.....

Les programmes régionaux d'évolution des établissements d'enseignement agricole vers « produisons autrement » (Axe 2, action 1) seront élaborés et pilotés par les DRAAF et les DAAF.

Ils intégreront les enjeux du contexte régional agricole, tels que décrits dans les projets régionaux d'agriculture durable, et s'inscriront en cohérence avec la démarche globale « produisons autrement ».

Un premier document spécifique aux exploitations agricoles et ateliers technologiques indiquant les objectifs à atteindre sera rédigé pour le 15 juillet 2014 et le programme régional dans sa globalité devra être soumis aux instances de concertation à l'automne 2014. Il a vocation à intégrer le projet régional de l'enseignement agricole (PREA) et à être décliné dans le projet régional de l'enseignement agricole public (PREAP).



Action 2 Animation et coordination régionale des initiatives des établissements de l'enseignement agricole

.....

Les directions régionales favoriseront et renforceront le fonctionnement en réseau d'établissements, ainsi que le développement de partenariats internes au ministère ou externes. La mise en réseau des exploitations et des ateliers doit permettre aux publics en formation dans la région d'accéder à des séquences de formation sur les exploitations ou ateliers des établissements d'enseignement voisins, voire de toute la région, et d'élargir ainsi leur utilisation pédagogique. Ce réseau régional rassemblera les exploitations et les ateliers technologiques des établissements publics et des établissements privés volontaires.

Action 3 Suivi et évaluation

.....

La DGER proposera les outils de suivi qui permettront de mesurer la mise en œuvre des programmes régionaux et l'évaluation des exploitations.

Ce travail conduit en lien avec la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT), permettra de présenter annuellement en Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA) un rapport sur l'évolution des situations régionales.



CALENDRIER DE RÉALISATION

2 ^e trimestre 2014	Préparation des programmes régionaux, réunion de lancement des travaux par chaque DRAAF et DAAF avec le réseau des directeurs d'établissement d'enseignement, des directeurs d'exploitations agricoles et d'ateliers technologiques, les responsables du Conseil régional, des représentants professionnels et du secteur recherche-développement
15 juillet 2014	Finalisation en région des programmes régionaux
3 ^e trimestre 2014	Remontée des programmes régionaux à la DGER qui réalisera une synthèse afin de rendre compte des actions au niveau national
2 ^e semestre 2016	Bilan à mi-parcours de la mise en place des programmes régionaux, et transmission à la DGER pour rédaction d'une synthèse nationale
1 ^{er} trimestre 2019	Bilan final et résultats des programmes régionaux, et transmission à la DGER pour rédaction d'une synthèse nationale

Axe 4 Former les personnels et accompagner les établissements dans leurs projets « enseigner à produire autrement »

Un séminaire fondateur réunissant 450 représentants de l'appareil de formation agricole s'est déroulé, dans la continuité de la journée Produisons Autrement Acte 2, à la Maison de l'UNESCO en présence du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Ce séminaire a permis au ministre de présenter les objectifs qu'il assigne à l'enseignement agricole pour réussir la transition vers une agriculture triplement performante.

Par ailleurs, ce séminaire a constitué le socle fondateur d'une culture commune. Les exposés des enseignants-chercheurs sur les thématiques de l'agro-écologie ont eu pour objectif d'illustrer la faisabilité d'une agriculture performante et respectueuse de l'environnement.

Une table ronde a réuni des établissements d'enseignement agricole engagés dans cette transition agro-écologique.

En clôture de cette journée, la directrice générale de l'enseignement et de la recherche a présenté ce plan d'action « Enseigner à produire autrement » qui constitue dorénavant l'outil de référence pour l'ensemble des forces vives de l'enseignement agricole.

La formation des personnels concernés par le plan d'action sera repensée afin d'enrichir leurs connaissances des processus biologiques à l'œuvre, à différentes échelles, dans le fonctionnement des agrosystèmes.

Action 1 Identifier et former les référents régionaux

.....

L'objectif est de disposer d'un réseau d'acteurs de terrain, relais de la DRAAF, pour accompagner les établissements dans le montage de projets visant à « Enseigner à produire autrement ».

Une note de service précisera le rôle des référents régionaux.

Identification de référents régionaux

La DRAAF ou la DAAF est chargée d'identifier dans chaque région 4 à 7 candidats référents choisis parmi les directeurs d'exploitation et d'ateliers technologiques des établissements, les membres des équipes pédagogiques, et les animateurs régionaux concernés. La taille de l'équipe pourra varier en fonction de l'importance du dispositif des exploitations agricoles et des ateliers technologiques en région.

La constitution de cette équipe de référents favorisera la mise en place d'une dynamique d'échanges et de partage ainsi qu'une plus grande disponibilité d'intervention au niveau des établissements.



Formation des référents régionaux

Les 125 à 150 référents identifiés seront formés en deux sessions dès la fin de l'année 2014 de manière à ce qu'ils partagent le même socle de connaissances robustes sur la thématique « Produisons autrement », et dans l'objectif de former un réel réseau national de compétences reconnues sur le sujet, en mesure de dialoguer directement avec la recherche et l'enseignement supérieur et d'accompagner les projets. L'intervention des responsables de réseaux et d'autres acteurs permettra l'échange d'expériences et de ressources.

Action 3 Réaliser l'inventaire des actions et compétences internes à l'enseignement et la recherche agricoles sur le thème « Produisons autrement »

Ces ressources pourront revêtir différentes formes :

1. textes et documents de référence ;
2. mise à disposition de conférences, exposés, retours d'expériences, débats, formation ;
3. capitalisation et mise à disposition d'une banque de données scientifiques, techniques, d'expériences, de pratiques ou de changements de pratiques.

L'utilisation du numérique sera encouragée.

Action 4 Création d'un dispositif d'information et de communication « Enseigner à produire autrement »

Une rubrique spécifique « Enseigner à produire autrement » sera mise en place au sein de Chlorofil, en lien avec la plateforme développée sur le site du ministère.

Cette rubrique regroupera :

- un espace « Ressources » téléchargeables issues de l'inventaire (cf. action 3) ;
- un espace d'information et d'échanges sur les projets et initiatives dans le domaine ;
- des outils de communication pour permettre de diffuser et de valoriser les projets.

Dans la réussite à grande échelle de la transition agro-écologique, l'enseignement agricole a un rôle primordial à jouer en tant que dispositif de formation des acteurs du monde agricole. L'enseignement agricole a toujours accompagné les mutations de ce secteur.

Au sein de la démarche « produisons autrement », la question de la formation est essentielle. Il s'agit autant

d'apporter de nouvelles connaissances aux apprenants que de les préparer à raisonner différemment. Un réel effort d'adaptation de l'appareil de formation est en marche, que ce soit de la formation initiale comme de la formation continue de tous les personnels des établissements d'enseignement agricole.

La politique publique en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt s'adresse à l'ensemble de la communauté nationale en vue de garantir à tous une alimentation saine et respectueuse de l'environnement. L'enseignement agricole sera un des moteurs de cette politique.

Action 2 Accompagner la communauté éducative à « Enseigner à produire autrement »

Une expression des besoins d'accompagnement et de formation des équipes est attendue des programmes régionaux et surtout de l'analyse des référents régionaux. Les relais locaux de formation et les équipes de direction des établissements, les référents régionaux, les délégués régionaux de la formation continue des DRAAF travailleront ensuite pour préciser et répondre au mieux aux besoins exprimés, dans le cadre de la formation continue des agents du ministère.

Les actions de formation pourront être organisées sous la forme de sessions en région ou dans le cadre de projets propres aux établissements. Elles seront réalisées en présentiel ou à distance, en mobilisant si nécessaire le système national d'appui et les établissements d'enseignement supérieur.





de la 4^e au doctorat
des formations
pour des
métiers d'avenir

une recherche
fondamentale
et appliquée
au service
de la **transition**
agro-écologique

**RÉUSSIR
ENSEMBLE**

**450 000
élèves***



des parcours
des formations
des diplômes

la plus grande
ferme de France



190 exploitations
agricoles publiques

34 ateliers pédagogiques

18 111 hectares cultivés

taux
de **réussite**

aux examens **84,2%**

en 2012, tous diplômes confondus

taux net d'emploi **85,6%**

en 2012, pour l'enseignement technique agricole

sur tout
le territoire

817 établissements

431 sites de formation
d'apprentis

504 sites de formation
professionnelle continue

20 écoles d'enseignement
supérieur agricole

*étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue

